



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

Affaire suivie par : Noémie Jamain
Tél : 05 53 02 24 05
Courriel : noemie.jamain@dordogne.gouv.fr

Périgueux, le **09 DEC. 2022**

Le préfet de la Dordogne

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

Objet : Appel à projets 2023 - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

P.J. : - Fiches annexes FIPD 2023
- Imprimés CERFA n° 12156-06 et n° 15059-02
- Fiche projet 2023
- Guide usager Subventia

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a pour objectif de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation. Celles-ci s'appuient sur les stratégies nationales et départementales de prévention de la délinquance 2020-2024 et sur le plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger » du 23 février 2018.

Au titre de l'année 2023, les priorités envisagées dans le cadre de la prévention de la délinquance induisent la valorisation des actions relevant des problématiques suivantes :

- La prévention de la délinquance des plus jeunes et le renforcement du lien de confiance avec les forces de sécurité intérieure ;
- La protection des victimes de violences intra-familiales, sexistes et sexuelles ;
- L'amplification de la lutte contre les dérives portant atteinte aux valeurs de la République ;
- Le déploiement de la vidéo-protection.

Les actions proposées devront plus largement s'inscrire dans l'un des axes des programmes suivants :

Programme D – Prévention de la délinquance (annexe 1) :

- Actions en faveur des jeunes, notamment à destination des moins de 12 ans ;
- Prévention de la récidive ;
- Promotion de la citoyenneté ;
- Lutte contre le décrochage scolaire et soutien à la parentalité ;
- Mesures d'insertion socio-professionnelles ;
- Prévention des violences intra-familiales et aide aux victimes ;
- Actions de médiation pour améliorer la tranquillité publique .

Programme R – Prévention de la radicalisation (annexe 2) :

- Actions de sensibilisations et de formation ;
- Prise en charge des familles et soutien à la parentalité,
- Soutien psychologique ;
- Lutte contre le séparatisme, le repli communautaire et soutien à la cohésion nationale ;
- Lutte contre l'emprise mentale et les dérives sectaires.

Programme S :

- La vidéo protection sur la voie publique (annexe 3) ;
- La sécurisation des établissements scolaires (annexe 4) ;
- La contribution à l'équipement des polices municipales (annexe 5).

Programme K (annexe 6) :

- Sécurisation des sites sensibles au regard des risques de terrorisme, et en particulier les lieux de culte, les sièges d'institutions culturelles ou autres lieux à caractère culturel, selon leur sensibilité.

Afin de pouvoir établir au mieux votre dossier de demande de subvention, je vous invite à prendre connaissance des différentes annexes ci-jointes et accessibles en ligne sur le site Internet de la Préfecture de la Dordogne.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que toute association sollicitant une subvention publique est amenée à souscrire au contrat d'engagement républicain, conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Les demandes de subvention déposées dans le cadre du présent appel à projets, relatives aux **programmes D et R**, au titre de l'année 2023, doivent être saisies obligatoirement sur la plateforme « SUBVENTIA » du ministère de l'Intérieur : <https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr>

Quant aux dossiers de demande de subvention relevant des **programmes S et K**, ils sont à envoyer dûment complétés et accompagnés des justificatifs nécessaires par courrier postal ou par courriel à l'adresse suivante: **pref-cabinet-fipd@dordogne.gouv.fr**

L'ensemble des demandes de subvention doit être effectué avant le **vendredi 10 février 2023**, délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi).

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Le Préfet



Jean-Sébastien LAMONTAGNE